

Séance ordinaire du 5 mars 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°05032024D02

Objet : Finances – Acquisition d’une licence IV

Date de la convocation et de l’affichage : 23 février 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 23
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le 5 mars 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD			X	
Christine CARREL		X		Jean-Jacques BAZIN
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET			X	
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240305-05032024D02-DE
 Date de réception préfecture : 08/03/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE	X			
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Jean-Marie GUILLOT

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Exposé des motifs :

Afin de préserver l'existence d'un bar restaurant dans le centre village de Les Marches, la commune souhaite faire l'acquisition d'une licence IV par voie de transfert. En effet, il n'y a actuellement plus de licence disponible sur le territoire de la commune. Dans la mesure où la commune sera propriétaire de la licence, il n'y aura pas de risque qu'elle soit transférée sur un autre territoire.

Il est proposé d'acquérir cette licence auprès de la SARL L4 Courtage au prix de 17 000 euros HT (20 400 euros TTC) sous condition suspensive de l'acceptation du transfert de la Préfecture.

Il est prévu de mettre à disposition la licence IV, une fois qu'elle sera acquise à la commune, à un exploitant ayant suivi la formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons, par le biais d'un contrat de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

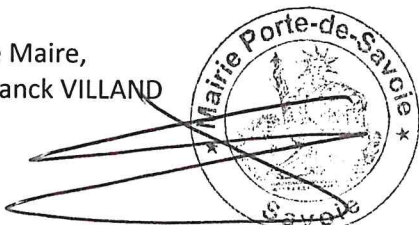
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire l'acquisition d'une licence IV sous condition suspensive de l'acceptation du transfert par la Préfecture auprès de la SARL L4 Courtage au prix de 17 000 euros HT.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2024, à l'article 2051.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 5 mars 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Jean-Marie GUILLOT

Accusé de réception en préfecture
073200083684-20240305-05032024D02-DE
Date de réception préfecture : 08/03/2024